



Expertise Marchés Publics : Maîtriser l'Exécution Financière, les Réclamations et le Contentieux

Lien :

<https://afrique-formation.com/formation/expertise-marches-publics-maitriser-lexecution-financier-e-les-reclamations-et-le-contentieux>

 **DURÉE**
10 jours (70h)

 **RÉFÉRENCE**
MP07

 **CATÉGORIE**
**Prévention des litiges,
réclamations et gestion
des contentieux**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ *Maîtriser les procédures administratives et financières d'exécution (OS, Acomptes, DGD)
- ✓ *Gérer efficacement les délais et appliquer ou contester les pénalités de retard
- ✓ *Sécuriser juridiquement les modifications de contrat par avenant ou décision unilatérale
- ✓ *Conduire une procédure de réception des travaux et lever les réserves
- ✓ *Identifier les situations de crise (Mise en demeure, Résiliation) et réagir selon le droit
- ✓ *Rédiger un mémoire en réclamation recevable et argumenté juridiquement
- ✓ *Utiliser les modes alternatifs de règlement des litiges (Médiation, Transaction)
- ✓ *Préparer un dossier contentieux solide pour défendre ses intérêts devant le tribunal
- ✓ *Clôturer financièrement le marché via un Décompte Général Définitif incontestable

POUR QUI ?

- ✓ *Responsables des marchés publics au sein des administrations (Pouvoir Adjudicateur)
- ✓ *Ingénieurs et techniciens des Services Techniques (Maîtrise d'œuvre interne)
- ✓ *Conducteurs de travaux et Directeurs de projets des entreprises privées
- ✓ *Maîtres d'œuvre privés (Architectes, Bureaux d'études)
- ✓ *Juristes d'entreprise spécialisés en droit de la construction
- ✓ *Responsables Administratifs et Financiers (RAF) gérant la facturation publique
- ✓ *Experts techniques et consultants en "Contract Management"
- ✓ *Avocats spécialisés en droit public des affaires

Afrique Formation



Programme détaillé

1 / Lancement et préparation de l'exécution

- *Notification du marché et distinction entre date de signature et date de notification
- *Désignation des acteurs opérationnels : Maître d'œuvre, conducteurs de travaux
- *Réunion de démarrage et vérification des assurances/garanties

2 / Les Ordres de Service (OS) : Outil de pilotage

- *Valeur juridique de l'OS : Le pouvoir de direction de l'administration
- *Procédure d'émission d'un OS (Démarrage, Arrêt, Reprise, Travaux supplémentaires)
- *Obligation d'exécution et procédure de réserves sur OS par le titulaire

3 / Exécution technique et suivi qualité

- *Contrôle de conformité : Validation des plans d'exécution et des matériaux (Fiches techniques)
- *Constataction du service fait : PV d'admission ou attachements contradictoires
- *Gestion de la sous-traitance : Agrément obligatoire et paiement direct

4 / Exécution financière : Avances et Acomptes

- *Régime des avances forfaitaires et de démarrage (Calcul et remboursement)
- *Procédure de paiement des acomptes mensuels (Projet de décompte et validation)
- *Délais de paiement et intérêts moratoires en cas de retard

5 / Gestion des délais et Pénalités de retard

- *Calcul des délais d'exécution et impact des OS d'arrêt/reprise
- *Application des pénalités de retard : Automatisme vs pouvoir de modulation
- *Demandes de prolongation de délai : Motifs légitimes et formalisme

6 / Modifications du marché : Avenants et Décisions

- *Limites juridiques aux avenants : Ne pas bouleverser l'économie du marché
- *Régularisation des travaux supplémentaires indispensables (Sujétions techniques)
- *Théorie de l'imprévision : Indemnisation des aléas économiques majeurs

7 / Incidents d'exécution et mesures coercitives

- *Mise en demeure : Formalisme et effets juridiques
- *Exécution aux frais et risques du titulaire défaillant (Marché de substitution)
- *Résiliation pour faute simple ou faute grave : Procédure contradictoire

8 / La Réception des travaux ou fournitures

- *Opérations préalables à la réception (OPR) et visite contradictoire
- *Décision de réception : Avec ou sans réserves, ou refus de réception
- *Effets juridiques : Transfert de garde et point de départ des garanties

9 / Établissement du Décompte Général Définitif (DGD)

- *Projet de décompte final du titulaire : Délais impératifs de transmission
- *Établissement du Décompte Général par le maître d'ouvrage
- *Signature du DGD : Effet extinctif de toute réclamation ultérieure

10 / Gestion des Réclamations (Claims)

- *Obligation de formaliser un "Mémoire en réclamation" chiffré et argumenté
- *Délais de forclusion contractuels : Le piège à éviter pour les entreprises

- *Analyse de la recevabilité et du bien-fondé par le maître d'œuvre

11 / Règlement amiable des différends

- *Le recours gracieux hiérarchique auprès de l'autorité contractante
- *Comités consultatifs de règlement amiable (CCRA) : Saisine et avis
- *La médiation et la conciliation : Processus confidentiels et transactionnels

12 / Contentieux administratif : Le recours au juge

- *Le recours de plein contentieux : Demande d'indemnisation
- *L'expertise judiciaire : Rôle clé de l'expert technique nommé par le tribunal
- *Le référé-provision et le référé-constat pour les urgences

13 / Gestion des garanties post-contractuelles

- *Garantie de parfait achèvement (1 an) : Obligation de reprise des désordres
- *Garantie décennale et responsabilité des constructeurs
- *Mainlevée des cautions et libération des retenues de garantie

14 / Prévention des litiges : Les bonnes pratiques

- *Tenue rigoureuse du journal de chantier et traçabilité des échanges
- *Importance de la notification immédiate des événements impactants
- *Négociation transactionnelle : Rédiger un protocole d'accord solide

Approche pédagogique

- ✓ Support Ecrit et Projection
- ✓ Exposés Interactifs, Podcasts et Vidéos
- ✓ Brainstorming et Jeux de Rôle
- ✓ Mises en Situation pour faciliter l'assimilation
- ✓ Cas Pratiques et Labs inclus pour leur impact opérationnel
- ✓ Test de Validation des Acquis des Connaissances

Prochaines dates programmées

 03 au 14 Août 2026

 Présentiel -

 05 au 16 Oct. 2026

 Présentiel -

 30 Nov. au 11 Déc. 2026

 Présentiel -

 Autres dates possibles sur demande. Contactez-nous pour organiser une session intra-entreprise.

Réservation & Renseignements

 **Téléphone** : +212 522 247 210

 **Email** : contact@afrique-formation.com

 **Web** : <https://www.afrique-formation.com>

Document généré le 28/07/2026 — Réf : MP07

Afrique Formation — Tous droits réservés